

Service instructeur  
Mission Grands Equipements

N° (P2)12-6-3-7

Service consulté

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR-DOLLER 2010-2013 :  
TRAIN THUR DOLLER ALSACE**

Résumé : Le présent rapport propose d'autoriser, dans le cadre des aides inscrites dans le contrat de territoire de vie, le versement d'une subvention de 32 528 € au bénéfice de l'association Train Thur Doller Alsace pour les dépenses de maintenance et de réparation qu'elle a engagées en 2010 et 2011 pour les infrastructures de la ligne ferrée Cernay Sentheim ; ces dernières doivent faire l'objet d'une cession aux établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'association Train Thur Doller Alsace exploite les voies et bâtiments, actuellement encore propriétés du Département, de la ligne ferroviaire entre Cernay et Sentheim.

Afin de permettre une gestion décentralisée et un suivi de proximité de cette exploitation qui participe à l'animation touristique et au développement local, notre collectivité a, de longue date, entamé des discussions avec les structures publiques du territoire visant à leur transférer les infrastructures de cette ligne ferrée et à accompagner financièrement la maintenance et la rénovation de ces dernières, au travers du contrat de territoire de vie.

Les discussions sur la cession des biens sont en voie d'aboutissement et tant la Communauté de Communes de Cernay que celle de Thann ont d'ores et déjà pris une délibération favorable au transfert de propriété des infrastructures situées dans son périmètre ; la délibération du Conseil de la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach devrait nous parvenir dans les prochains jours sachant que le Bureau de cet EPCI s'est déjà prononcé positivement.

Il convient de préciser que le Pays Thur et Doller apportera un appui administratif aux Communautés de Communes pour le montage des dossiers et l'organisation de cette activité touristique.

Le Contrat de Territoire de Vie Thur et Doller prévoit dans son axe 4.3 « *Conforter le patrimoine remarquable et soutenir les sites emblématiques* », un accompagnement financier aux travaux d'entretien et de mise en valeur nécessaires au maintien et à l'amélioration du service proposé aux touristes/voyageurs du train (fiche projet n° 432).

Cette aide financière, destinée aux projets initiés par les Communautés de Communes ou par le Pays, porte sur l'ensemble des travaux d'entretien et de mise en valeur de la voie et des bâtiments de la ligne ferrée. La cession des infrastructures n'étant pas encore

intervenue, le contrat de territoire a prévu que l'aide départementale pourrait, par dérogation, être versée directement à l'association Train Thur Doller Alsace.

Le taux d'intervention du Département a été fixé à 40 % sur une base de dépenses plafonnée à 500 000 € HT, soit une subvention totale maximum de 200 000 €, couvrant la période de travaux 2010 à 2013.

Conformément aux dispositions prévues dans le contrat de territoire, l'association sollicite notre participation financière aux dépenses engagées en 2010 et 2011 pour l'entretien et les travaux de réparation nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures de la ligne ferrée.

Pour les exercices 2010 et 2011, le montant total des dépenses engagées s'élève à 81 319,45 € et l'association nous informe avoir perçu une aide de 29 000 € de la part du Pays Thur et Doller.

Considérant d'une part les aides publiques déjà versées et d'autre part que le maître d'ouvrage (l'association) doit assumer une contribution d'au moins 20 % de la dépense, le montant de la subvention du Département calculée au taux de 40 % s'élèverait donc à 32 528 € pour les exercices 2010 et 2011.

Compte tenu des engagements déjà pris ou annoncés par les trois structures intercommunales impliquées dans le projet de reprise des biens de la ligne ferrée Cernay et Senthcim, je vous propose :

- de donner suite à la demande de subvention présentée par l'association Train Thur Doller Alsace pour les dépenses engagées en 2010 et 2011,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 32 528 € pour les exercices 2010 et 2011 au bénéfice de cette association, dès que la délibération (annoncée pour les prochains jours) du Conseil de la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach se prononçant favorablement au transfert de propriété, nous sera parvenue.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Mission des Grands Equipements

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 14 JUIN 2012

Participations aux grands équipements  
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PGE00042	Programme annuel 2010-2011 Montant du projet : 81 319,45 € Cofinancement : SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA THUR ET DE LA DOLLER : 29 000,00 €	81 319,45 €	40 %	32 528 €
			Total	32 528 €